



Union Nationale et Syndicale des Sages Femmes

à l'intention de

Madame Touraine

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé 42 Boulevard de la Libération

93203 Saint Denis Cedex

Madame la Ministre,

Les sages-femmes ont écouté le message diffusé à la radio sur l'importance de la prévention du cancer du col de l'utérus et de son dépistage : le frottis cervico-utérin. Et c'est avec consternation qu'elles ont constaté que ce message ne mentionne que les médecins.

Les sages-femmes ne sont pas évoquées, alors que cette prévention relève de leur compétence.

Il y a quelques mois, nous avons interpellé la directrice de l'INPES au sujet de notre absence sur l'affiche de promotion de l'acide folique. Elle nous avait assuré de sa volonté d'intégrer les sages-femmes à l'avenir. Ce fut le cas pour la récente campagne en faveur de la contraception.

Mais nous constatons à nouveau qu'une information destinée au public ne fait référence qu'aux médecins.

Faut-il rappeler que la couverture réelle des femmes de la tranche cible n'est que de 60 % seulement alors que l'absence de suivi régulier est un facteur de risque connu ?

5 à 6 millions de frottis sont effectués chaque année, dont 85 000 anormaux que les médecins doivent prendre en charge, notamment dans des services hospitaliers proches de l'asphyxie.

Pourquoi ne pas donner aux femmes toutes les informations et leur permettre d'avoir accès à tous les acteurs de la prévention lorsque l'on sait que le pronostic est bon si le cancer est détecté et soigné à un stade précoce ? (2820 nouveaux cas diagnostiqués et 940 décès en 2010)

Il y va de la santé des femmes mais aussi du budget de la sécurité sociale : prévenir coûte tellement moins cher que soigner.

Le message se devait de délivrer une information complète : "Parlez-en à votre médecin ou votre sage-femme"

Notre absence est encore plus surprenante à l'heure du travail en réseau et des prises en charges pluri-professionnelles qui sont incontournables maintenant.

Notre syndicat s'est toujours préoccupé de la qualité de la prise en charge des femmes et de l'égalité d'accès aux soins.

Les sages-femmes ont eu à cœur de se former pour exercer au mieux leurs nouvelles compétences (ce sont elles qui se forment le plus au FIF-PL ).

Nous sommes la première profession médicale à avoir accepté le zonage pour permettre à toute femme d'avoir accès à une sage-femme.

Enfin, notre syndicat s'est toujours battu contre les dépassements d'honoraires.

Mais si les sages-femmes respectent leurs engagements, elles déplorent que leur ministère de tutelle ne respecte pas les siens.

C'est pourquoi nous vous faisons part de notre consternation, de notre déception, et maintenant de notre colère pour ces manquements répétés et préjudiciables non seulement aux femmes de France mais aussi aux sages-femmes.

Nous attendons une politique de communication franche et le soutien de notre ministère de tutelle, indispensables si nous nous voulons ensemble mener à bien nos missions.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Madame la Ministre, nos plus respectueuses salutations.